

Règlement intérieur de la médiathèque de l'Institut français de Lettonie

La médiathèque de l'Institut français de Lettonie a pour sa mission de faire connaître la France contemporaine, d'accompagner les apprenants à la langue française en proposant des collections de FLE, de proposer des documents d'actualité, en libre accès complétées par une offre sur internet. Elle accompagne également la programmation culturelle de l'Institut en proposant des animations et en accueillant certaines manifestations qui visent aussi à mettre en valeur ses fonds.

1. Les services de la médiathèque :

- 1.1. Consultation sur place et accès direct à l'intégralité de la collection
- 1.2. Prêt à domicile pour la majorité de documents
- 1.3. Accès au catalogue électronique sur place et en ligne
- 1.4. Accès aux 5 tablettes numériques
- 1.5. Accès à la borne multimédia
- 1.6. Accès au réseau Internet – wi-fi et poste internet
- 1.7. Visionnage des films sur place
- 1.8. Écoute des disques sur place
- 1.9. Télévision francophone en direct
- 1.10. Information régulière sur les nouvelles acquisitions de la médiathèque
- 1.11. Bibliographies thématiques
- 1.12. Photocopies
- 1.13. Visites de la médiathèque pour les petits groupes

2. Consultation sur place

L'accès à la médiathèque est libre et gratuit. Les ouvrages sont classés selon le système de classification international Dewey. Le catalogue électronique vous permet d'orienter votre recherche.

3. Inscription

- 3.1. Les personnes qui désirent bénéficier du prêt à domicile peuvent s'inscrire et recevoir une carte d'adhérent pour 1 an.
- 3.2. L'Institut français de Lettonie offre l'accès gratuit aux services de la Médiathèque à ses partenaires les plus fidèles et aux étudiants de l'Institut français de Lettonie.
- 3.3. L'inscription payante:
 - 3.3.1. Formule classique : 25.50 €
 - 3.3.2. Formule étudiant, lycéen et enfant : 17.00 €
 - 3.3.3. Formule enseignant / Formule Senior : 14.30 €
 - 3.3.4. Formule enseignant de français / Formule traducteur et interprète de la langue française / Membre de l'Association des jeunes francophones enthousiastes : 10.00 €
 - 3.3.5. Tarif "fidélité" pour les adhérents inscrits à la Médiathèque depuis plus de 4 ans: 21.50 €
- 3.4. Pièces à fournir lors de l'inscription :
 - 3.4.1. une pièce d'identité,
 - 3.4.2. une photo d'identité,
 - 3.4.3. pour bénéficier d'un tarif réduit : une pièce justificative correspondante,
 - 3.4.4. une fiche d'inscription remplie
 - 3.4.5. pour les mineurs : les parents/tuteurs doivent signer le Règlement intérieur de l'IFL

4. Prêts

La carte d'adhérent permet l'emprunt à domicile de documents variés sur tous les supports (sauf les périodiques récents, les ouvrages de référence et les nouveautés).

Type de document	Nombre de documents empruntables	Durée d'emprunts
Livres	5	3 semaines
Bandes dessinées	3	3 semaines
Documents pédagogiques	3 livres + 1 doc. audio + 1 doc. vidéo	1 semaine
Périodiques	3	1 semaine
Vidéos, cassettes audio, CD-Roms	2	1 semaine
CD	4	1 semaine
DVD	2	1 semaine

5. Réservation :

Sur place (possible si le document est déjà emprunté).

6. Renouvellement

Par téléphone, courrier électronique et sur place (possible une fois par document, si le document n'est pas réservé).

7. Retard

Un système de pénalité est appliqué lorsque les documents ne sont pas rendus à la date indiquée. L'indemnité demandée pour chaque document est de 1.00 € par semaine. Les adhérents n'ayant pas payé l'amende peuvent perdre le droit d'emprunter les documents soit pour une période limitée soit définitivement.

8. Perte

8.1. En cas de perte ou de détérioration d'un document de la médiathèque, il sera demandé au lecteur de rembourser la valeur du document (prix catalogue).

8.2. Les frais de délivrance d'une nouvelle carte de lecteur s'élèvent à 3.00 €.

9. Gestion des photocopies et des impressions

9.1. Afin de respecter les droits d'auteur, une œuvre ne peut être reproduite qu'à hauteur de 10% de sa totalité.

9.2. Tarif photocopie :

9.2.1. une carte de 1 euro pour 10 pages

9.2.2. une carte de 4 euros pour 50 pages

La durée d'utilisation de cartes est de 2 ans.

10. Tablettes numériques, Internet et Borne multimédia

10.1. L'accès aux services Tablettes numériques, Internet et multimédia est gratuit, sous réserve d'une inscription à la médiathèque.

10.2. Tout l'utilisation de l'Internet est possible en respect de la Charte d'utilisation d'Internet de l'IFL.

11. Catalogue électronique

Catalogue électronique de la médiathèque est disponible sur le site Internet de l'Institut français de Lettonie.

12. Règles de civilité

Le public doit :

12.1. respecter la neutralité de l'établissement ; toute propagande est interdite ; l'affichage est interdit,

12.2. s'abstenir de fumer, manger ou discuter à voix haute,

12.3. éviter de créer toute nuisance sonore (téléphone portable, baladeur...) et respecter le calme à l'intérieur des locaux,

12.4. respecter les autres usagers ainsi que les membres du personnel de la bibliothèque.

Les usagers sont tenus de respecter le silence et le calme des salles de lecture mises à leur disposition.



13. Respect des documents :

13.1. Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.

13.2. Il est strictement interdit d'écrire, de dessiner ou de faire une quelconque marque sur les documents, de plier ou de corner, arracher et déchirer les pages ou étiquettes décollées.

**Ce règlement intérieur a été validé par
le Directeur de l'Institut français de Lettonie le 14/05/2014.**